

Transports et déplacements, le dossier sensible du moment

Flash Info spécial ZFE

La Métropole de Lyon a lancé une concertation pour « amplifier » la Zone à Faible Emission. Et elle a décidé d'aller vite, très vite. Les conséquences pourraient être insurmontables pour la population et c'est pourquoi il faut se positionner avant **février 2022**.

L'enjeu ? C'est que dans 3 ans, les habitants de Solaize n'aient plus le choix de leurs déplacements, dans la vie de tous les jours ou pour aller travailler. Il est de notre devoir de vous informer et de vous inviter à donner votre avis.

De quoi s'agit-il ? En bref de savoir si vous souhaitez étendre la ZFE à Solaize et dans quelles conditions. **Notre conseil ?** Nous donner votre avis pour qu'on puisse le relayer auprès de La Métropole au plus tôt.

La ZFE, qu'est-ce que c'est ?

C'est un outil réglementaire qui permet d'interdire le trafic routier dans un périmètre en fonction du niveau de pollution des véhicules. Celui-ci est identifié par la vignette Crit'air.



La situation aujourd'hui - La ZFE existe. Elle couvre Lyon, Caluire, Villeurbanne, Bron et Vénissieux à l'intérieur du périphérique. L'accès à ces zones est interdit aux véhicules de transport de marchandises de Crit'air 3 à 5. En 2022, les particuliers en Crit'air 5 ne pourront plus accéder à ce secteur.

La situation possible à l'issue de la concertation pour « amplifier la zone » - Une ZFE couvrant toute La Métropole, la sortie du diesel d'un périmètre où ne seront acceptés que les véhicules Crit'air 0 et 1. C'est l'ambition votée par La Métropole.

L'offre de transport à Solaize

1 ligne de bus vers la gare de Vénissieux : horaires limités - 1h10 jusqu'au centre de Lyon

Pas de piste vélos

1 navette vers la gare de Feyzin : horaires limités - 35 minutes jusqu'au centre de Lyon

Transport à la demande limité à La Vallée de la Chimie

Ce que nous vous proposons

Amplifier votre avis en vous donnant la parole. La diminution de la pollution va dans le sens de l'histoire et vous pouvez en définir le rythme et les modalités. N'hésitez pas, soyez créatifs ! Alors voici un questionnaire, simple mais décisif pour représenter l'avis des habitants de Solaize et leurs suggestions. Merci de nous le retourner en mairie ou d'y répondre en ligne sur www.mairie-solaize.fr Actualités

① **Vous utilisez votre automobile pour :** *plusieurs choix possibles*

- Pour aller au travail Pour vos autres déplacements Vous ne vous déplacez pas en automobile

② **Souhaitez-vous que Solaize entre dans la zone à faible émission ?** Oui Non

③ **Vous travaillez à :**

④ **Allez-vous au travail à vélo ?** Oui Non

④ **Si non, à quelles conditions l'utiliserez-vous le vélo ?** *plusieurs choix possibles*

- un travail moins éloigné un parc de vélos à assistance électrique
 des pistes cyclables aménagées et sécurisées autre (*suggestion libre*) :

⑤ **Utilisez-vous les transports en commun ?** Oui Non

⑥ **Si non, à quelles conditions prendriez-vous les transports en commun?** *plusieurs choix possibles*

- un travail moins éloigné un temps de trajet plus court
 moins de correspondances plus de fréquence de passage
 des horaires moins limités l'existence d'un transport (franchir le Rhône, aller à Corbas)
 autre (*suggestion libre*) :

⑦ **Envisagez-vous de changer votre véhicule d'ici à 2026 ?** Oui Non

⑧ **Sinon, pour quelles raisons ?** *plusieurs choix possibles*

- Le prix Les moyens Le principe
 autre (*suggestion libre*) :

⑨ **La Métropole prévoit des aides à l'achat d'un véhicule sous un certain revenu. Qu'en pensez-vous ?**

- Que les aides devraient, comme celles de l'Etat, ne pas dépendre des revenus
 Qu'il est normal que ces aides soient conditionnées aux revenus
 autre (*suggestion libre*) :

⑩ **Quelles sont vos idées et suggestions pour améliorer la politique de déplacements et la qualité de l'air ?** (*suggestion libre*) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Liens vers les infos ZFE et prochaines visio

<https://jeparticipe.grandlyon.com/>

Visio du 15 décembre

<https://jeparticipe.grandlyon.com/events/zfe-atelier-thematique-quels-territoires-et-quelles-exceptions>